

Le Centre national du livre et sa politique de soutien à la littérature de jeunesse

par François Rouyer-Gayette*

Contrairement à d'autres pays européens soumis à des systèmes économiques plus libéraux, la France continue de soutenir des politiques publiques d'aide à la création, à l'édition et à la diffusion du livre – jeunesse entre autres.

C'est le Centre national du livre qui est l'opérateur du ministère de la Culture et de la communication pour toutes les aides accordées. Brève présentation de cette institution et de ses actions.

Établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la communication (service livre et lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles), le Centre national du livre a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, e-distributeurs, traducteurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires, etc.).

Il est également un lieu de rencontres¹, d'échanges et d'actions interprofessionnelles. Cette caractéristique lui confère une place particulière et originale dans son organisation administrative : éditeurs, auteurs, traducteurs, bibliothécaires, libraires et personnes qualifiées sont étroitement associés à la définition de ses orientations et aux actions mises en œuvre par le CNL.

Présents au sein du conseil d'administration, les professionnels de la chaîne du livre sont associés à la définition des grandes options de la politique du centre et participent aux commissions du CNL, organisées par disciplines littéraires et scientifiques ou par types d'intervention.

* François Rouyer-Gayette est chef du Bureau de la diffusion du livre en bibliothèques au CNL.

Contacts : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Contacts>
francois.rouyer-gayette@culture.gouv.fr

Plus de deux cents spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire, français et étrangers) composent les vingt commissions² qui se réunissent en moyenne trois fois par an afin d'étudier les demandes et donner un avis sur l'attribution des aides.

Les missions du CNL³

- Soutenir et encourager l'activité littéraire des écrivains français [ayant déjà été publiés au moins une fois] par des bourses, des prêts, des subventions, des acquisitions de livres ou d'autres moyens ;
- Favoriser par des subventions, des avances de fonds à taux zéro ou d'autres moyens, l'édition ou la réédition par les entreprises françaises d'œuvres littéraires dont il importe de favoriser la publication ;
- Encourager tous les modes d'expression littéraire et concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, d'œuvres littéraires en langue française ;
- Contribuer, par l'aide aux entreprises d'édition et de librairie, au développement économique du secteur du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- Participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- Favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- Accompagner les manifestations littéraires ouvertes au plus large public possible, permettant la rencontre d'auteurs, favorisant la lecture et la vente d'ouvrages ;
- Intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger ;
- Soutenir les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies (...) qui commandent des ouvrages de langue

française présentant un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

Les ressources du CNL

Il bénéficie de taxes fiscales qui lui sont affectées : une redevance de 3,25% sur la vente du matériel de reproduction et d'impression ainsi qu'un impôt de 0,20% sur le chiffre d'affaires de l'édition, dont les éditeurs qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 76 000 euros sont dispensés.

Le montant global de ses interventions représentait en 2008 un budget de 29 millions d'euros.

La littérature de jeunesse et le CNL

La présence de la littérature de jeunesse au sein de notre activité est importante, elle se concrétise (pour la diffusion marchande) à travers l'activité de la commission⁴ que préside Marie Desplechin depuis juin 2008 et qui regroupe neuf professionnels reconnus pour leur compétence en ce domaine. Cette commission thématique donne son avis sur tous les projets⁵ qui lui sont présentés et propose un montant d'aide, la décision finale appartenant à notre Président.

En 2008, la littérature de jeunesse a occupé 7,8% des aides ventilables tandis qu'à titre comparatif elle représentait près de 20% du chiffre d'affaires de l'édition française, soit un poids véritablement significatif. Économiquement très dynamique et prospère au plan national, elle bénéficie néanmoins d'un soutien du centre, à travers un accompagnement ciblé des auteurs, des organisateurs de manifestations littéraires, des librairies, des bibliothèques et des éditeurs, pour des projets innovants et de qualité qui contribuent à la vitalité de ce secteur.

Bilan 2008							
	Nbre aides 2007	Nbre aides 2008	Évolution 07/08	Montant 2007	Montant 2008	Évolution 07/08	Part en 2008
Auteurs	37	26	-29,7%	325 000 €	278 500 €	-14,3%	30,6%
Éditeurs	30	31	3,3%	118 710 €	126 960 €	6,9%	13,9%
Revue	3	2	-33,3%	10 000 €	7000 €	-30%	0,8%
Animations littéraires	27	47	74,1%	248 000 €	273 500 €	10,3%	30%
Librairies ⁶	7	23	228,6%	106 300 €	163 000 €	53,3%	17,9%
Bibliothèques	35	31	-2,9%	44 845 €	62 383 €	39,1%	6,8%
Total des interventions	139	163	17,3%	852 855 €	911 343 €	6,9%	100%
Dont prêts pour la publication	1	4	300%	6 200 €	25 500 €	311,3%	2,8%

Des voyages qui forment la jeunesse

En accordant ainsi, en 2008, une aide de 28 000 euros à Aurélia Grandin pour une année sabbatique sur un projet d'album particulièrement inventif faisant se rencontrer l'imaginaire des enfants et la magie de la scène et de la musique, en attribuant une bourse de découverte de 3 500 euros à Marion Janin pour la très belle série d'illustrations du livre de Philippe Barbeau *Le Silence des pierres*, en cours de réalisation, en favorisant la réédition aux éditions Chandeigne de l'album patrimonial de Marcelle Marquet *Il était une fois l'alphabet* (1946), en permettant aux éditions du Rouergue, par l'obtention d'une aide de 2 550 euros de traduire le roman épistolaire *Upstate* » de Kashisha Bucklanon, en soutenant le Salon du livre et de la presse de jeunesse en Seine Saint-Denis (à Montreuil), comme en favorisant le développement de fonds de littérature de jeunesse de qualité dans les bibliothèques, le CNL remplit donc son rôle de soutien à l'édition et à la diffusion d'une littérature de jeunesse qu'il veut plurielle et exigeante.

Pour plus d'information

- Les aides : <http://www.centrenationaldulivre.fr/>
- Les commissions thématiques : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Commissions-thematiques->
- Les rapports d'activités et bilans : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Rapport-Bilan->
- Les manifestations soutenues : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Manifestations-soutenues->
- Le catalogue des ouvrages publiés avec l'aide du CNL : <http://cnl.bibli.fr/opac/>
- Les notes de lecture d'une sélection d'ouvrages aidés à la publication : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Selection-d-ouvrages-soutenus->

1. Les lundis du CNL <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Les-lundi-du-Cnl->
2. Les commissions du Cnl <http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Commissions-thematiques->
3. Décret n°93-397 du 13 mars 1993 (version consolidée au 10 janvier 2010).
4. Commission littérature de jeunesse <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Commission-litteratures-de>
5. Bourses et crédits de préparation aux auteurs ; Crédits de traduction aux traducteurs ; Subventions aux revues ; Subventions à la traduction en français d'ouvrages en langues étrangères ; Subventions à la publication de poésie et théâtre contemporain ; Subventions à la publication pour les ouvrages innovants, du patrimoine ou de l'édition adaptée ; Subventions à la préparation , à l'iconographie et à la publication pour les essais ou études ; Subventions édition multimédia et numérisation ; Prêts à la publication ; Subventions aux sociétés d'amis d'auteur
6. Dans le cadre du soutien financier à la mise en valeur des fonds en librairie.